



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 7 octobre, 2024 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

EST ABSENTE :

Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2

Formant quorum sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Monique Pépin, est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Onze (11) personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Deux minutes de silence pour honorer notre employé et notre ami,
M. John Rhicard**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5. CORRESPONDANCE

5.1 Ministère de la Sécurité publique 52 144,31 \$

5.2 Droits sur les carrières et sablières 12 140,10 \$ et 11364,41\$

5.3 Ministère des Transports 7 200 \$ - 2022

5.4 Ministère de la Sécurité publique – versement 22 951,91 \$

5.5 MRC Brome Missisquoi – entente sur les services de la Sûreté du Québec – réduction des effectifs

6. URBANISME

6.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement

7. ADMINISTRATION

7.1. Approbation des comptes payés et à payer et dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement

7.2. Embauche de madame Léa Laplante à titre de directrice générale et greffière-trésorière

7.3. Autorisation de signature

a) Banque BMO autorisation de signature

b) Employeur D – système de paie

c) Demande d'accès à l'information

d) TECQ

e) Instance gouvernementale

7.4. Formation & adhésion avec ADMQ pour madame Laplante

7.5. Munys – évènements – calendrier à gérer pour les directeurs généraux

7.6. Achat d'un téléphone pour la directrice générale et greffière-trésorière

7.7. Embauche de madame Caroline Chrétien – adjointe administrative/réceptionniste

7.8. Formation avec ADMQ madame Caroline Chrétien



No de résolution
ou annotation

- 7.9. Centrale CAUCA – 2 contrats
 - 7.10. Prestation de décès – monsieur John Rhicard
 - 7.11. SPA des Cantons – plateforme 3000 \$ - renouvellement des Licences de chien en ligne
 - 7.12. Radiation de taxes 2015 – 2022 - taxes 28,87\$ intérêts 20,30\$
 - 7.13. Couronne de coquelicots – 11 novembre 2024
 - 7.14. Renouvellement de contrat avec Entretien ménager G. Dumont
 - 7.15. UMQ renouvellement 2025
 - 7.16. Cain Lamarre – mandat services professionnels pour l'année 2025 et achat banque d'heures
 - 7.17. Le tour des Arts 2025 – support et don de 250 \$
 - 7.18. Contrat Philippe Barrette – inspection piscine et contrat pour une journée à titre d'officier municipal en bâtiment et environnement
 - 7.19. Contrat avec la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton pour les services d'urgence de l'inspecteur en bâtiment et environnement madame Isabelle Perreault
 - 7.20. Achat d'une banque d'heures – comptable
 - 7.21. 50 ans d'histoire – Le Guide – publication 282 \$
 - 7.22. Achat d'un disque dur pour le serveur
8. **VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**
- 8.1 Fin de mandat - monsieur Martin St-Jacques
 - 8.2. Dépôt de la pétition de résidents du chemin Terrasse Maple
 - 8.3. Adoption du règlement 463-2024 concernant les limites de vitesse
 - 8.4. Octroi du contrat pour le remplacement du ponceau 5038
 - 8.5. Soumission Entreprise Ployard 2000 inc. Chemin Bailey – glissières de sécurité
 - 8.6. Décompte progressif No. 3 – Excavation Désourdy – 49,379,09 \$
9. **ENVIRONNEMENT**
10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
11. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
12. **LOISIRS ET CULTURE**
13. **VARIA**
14. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 7 h 30.

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-439

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté avec un ajout au point 13.1 fin de mandat Inspection Municipale.

ADOPTÉE

3.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.



No de résolution
ou annotation

4.

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-440

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les versions française et anglaise des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

ADOPTÉE

5.

CORRESPONDANCE

- 5.1 Ministère de la Sécurité publique 52 144,31 \$
- 5.2 Droits sur les carrières et sablières 12 140,10 \$ et 11364,41\$
- 5.3 Ministère des Transports 7 200 \$ - 2022
- 5.4 Ministère de la Sécurité publique – versement 22 951,91 \$
- 5.5 MRC Brome Missisquoi – entente sur les services de la Sûreté du Québec – réduction des effectifs
- 5.6 Approbation du plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Brome Missisquoi (plan régional de milieux naturels)

6.1

URBANISME

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La Directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activité du département de bâtiment et d'environnement pour le mois.

SOMMAIRE DES PERMIS ET CERTIFICATS

5 septembre au 2 octobre 2024

TYPE DE PERMIS	NOMBRE PERMIS	VALEUR DES TRAVAUX	COÛT DES PERMIS
Démolition	3	30 000,00 \$	150,00 \$
Bâtiment accessoire			
Bâtiment principal			
Captage d'eau	1	20 000,00\$	50,00 \$
Chemin d'accès			
stationnement	1	18 000 \$	50,00 \$
Construction	5	126 200,00 \$	220,00 \$
Piscine/SPA	1	10 800,00 \$	50,00 \$
Installation septique			
Rénovation	5	272 100,00 \$	458,00 \$
TOTAL	16	477 100,00 \$	978,00 \$

7 visites de chantiers

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-441

7.1 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer pendant le mois au montant de 115 148,12 \$ et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

No de résolution
ou annotation

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-442
7.2 ADMINISTRATION
EMBAUCHE DE MADAME LÉA LAPLANTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité était à la recherche d'une directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a travaillé avec la municipalité pour trouver une candidate pour pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Ressources humaines de la Municipalité a rencontré madame Léa Laplante;

CONSIDÉRANT QUE madame Laplante rencontre les exigences du poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR Eddy Witcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Léa Laplante, en date du 8 octobre 2024 à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-443
7.3 ADMINISTRATION
AUTORISATION DE SIGNATURE
A) BANQUE BMO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a embauché madame Léa Laplante à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière sera autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents afférents avec la Banque de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Laplante soit la signataire pour les documents afférents de la banque soit les chèques, les documents ou tous documents en compagnie du maire, ou du maire suppléant.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-444
7.3 ADMINISTRATION
AUTORISATION DE SIGNATURE
B) EMPLOYEUR D

NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'APPLICATION – EMPLOYEUR D



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la compagnie nous demande de fournir une résolution nommant la personne responsable de l'application employeur D;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché, madame Léa Laplante, pour être notre directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE suivant la Loi, *Au cas de vacances dans la charge de greffier-trésorier, le greffier-trésorier adjoint ou, s'il n'y a pas de greffier-trésorier adjoint, le directeur général doit exercer les devoirs de cette charge.*

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière trésorière par intérim a la responsabilité de préparer les paies des employés et des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le répertoire des municipalités du Québec indique le nom du maire ainsi que des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la demande de changement de nom pour la directrice générale et greffière trésorière dans le répertoire des municipalités du Québec a été faite auprès du gouvernement;

II EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, en embauchant madame Léa Laplante, lui donne la responsabilité de signer pour et au nom de la Municipalité tous documents afférant au poste de directrice générale et greffière-trésorière.

QUE madame Léa Laplante travaille pour la municipalité de Bolton-Ouest à l'adresse suivante : 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, (Québec) JOE 2T0 au numéro de téléphone (450) 242-2704.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-445
7.3 ADMINISTRATION
C) DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE la responsable de l'accès à l'information actuel, madame Monique Pépin, quittera l'équipe de l'administration municipale à la Municipalité de Bolton-Ouest le 15 novembre prochain;

II EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU

De nommer madame Léa Laplante, directrice générale et greffière-trésorière, en tant que responsable de l'accès à l'information;

D'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-446
7.3 ADMINISTRATION
D) TECQ

SATE- MONTRÉAL EST – REVENU QUÉBEC – NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'APPLICATION – CLIK-SÉQR

CONSIDÉRANT QUE SATE – Montréal Est – Revenu Québec nous demande de fournir une résolution nommant la personne qui a la responsabilité de



No de résolution
ou annotation

signer pour et au nom de la municipalité de Bolton-Ouest tous les documents afférents tels que prescrit par la loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché, madame Léa Laplante, pour être notre directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE suivant la Loi, *Au cas de vacances dans la charge de greffier-trésorier, le greffier-trésorier adjoint ou, s'il n'y a pas de greffier-trésorier adjoint, la directrice générale doit exercer les devoirs de cette charge.*

CONSIDÉRANT QUE le répertoire des municipalités du Québec indique le nom du maire ainsi que des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a demandé au gouvernement de voir à apporter les changements de nom pour la directrice générale et greffière-trésorière dans le répertoire des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, en embauchant madame Léa Laplante, lui a donné la responsabilité de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférent au poste de directrice générale et greffière-trésorière.

QUE madame Léa Laplante travaille pour la municipalité de Bolton-Ouest à l'adresse suivante : 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest (Québec) J0E 2T0 au numéro de téléphone (450) 242-2704.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-447
7.3 ADMINISTRATION
E) INSTANCE GOUVERNEMENTALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché madame Léa Laplante à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière sera autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous documents afférents avec le gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Laplante soit la signataire pour les documents afférents du gouvernement du Québec en compagnie du maire, ou du maire suppléant.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-448
7.4 ADMINISTRATION
FORMATION ET ADHÉSION AVEC L'ADMQ POUR MADAME LÉA
LAPLANTE

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux et greffiers-trésoriers de la municipalité Bolton-Ouest ont toujours adhéré à l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE madame Maïke Storcks était membre de l'ADMQ et par la suite cette adhésion a été transférée à madame Monique Pépin directrice générale et greffière-trésorière par intérim;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché madame Léa Laplante en date du 8 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler pour l'année 2025 l'adhésion à titre de membre régulier, considérant toujours que ceci est transférable d'un directeur général à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aussi obtenir l'option assurance et formation pour l'année 2025 pour madame Laplante ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'adhésion (renouvellement) ainsi que l'option assurance et la formation pour madame Laplante. Les prix pour l'année 2025 ne sont pas encore disponibles, cependant le conseil désire démontrer son vouloir à autoriser l'adhésion (renouvellement), l'assurance et la formation pour la directrice générale.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-449
7.5 ADMINISTRATION
MUNYS – ÉVÈNEMENT – CALENDRIER À GÉRER POUR LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre un nouveau tableau de bord en gestion municipale développé sur mesure pour les directeurs généraux, les greffiers et les trésoriers des municipalités (Code municipal et Loi sur les cités et villes, MRC et régies) qui regroupe ce qui suit :

- Un calendrier des obligations légales et réglementaires à effectuer;
- Des fiches détaillées des obligations incluant les étapes à réaliser pour chaque obligation : des documents pour réaliser ces tâches ainsi que des formations reliées sont disponibles;
- Un outil performant pour aider dans la gestion contractuelle et dans le traitement des demandes d'accès à l'information incluant un calculateur de délai ainsi que la prise en compte des plaintes et addenda pour la gestion contractuelle;
- La possibilité de déléguer des tâches à même la plateforme;
- Des mises à jour constantes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat de cet outil pour l'année 2025, le coût actuel est de 405 \$ et le prix pour 2025 nous sera envoyé ultérieurement.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-450
7.6 ADMINISTRATION
ACHAT D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE pour la directrice générale et greffière-trésorière il est impératif de procéder à l'achat d'un téléphone cellulaire qui appartiendra à la municipalité;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE pour les mesures d'urgence, tous les téléphones importants seraient gardés sur ce téléphone et resteraient à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Witcher
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat d'un téléphone cellulaire pour être utilisé par la directrice général et greffière trésorière.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-451
7.7 ADMINISTRATION
EMBAUCHE DE MADAME CAROLINE CHRÉTIEN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait embauché madame Caroline Chrétien le 8 août dernier pour aider l'administration à répondre au téléphone et aider la directrice générale ainsi que l'officier municipal à répondre aux demandes des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE depuis son arrivée, madame Chrétien a démontré qu'elle peut effectuer ce travail qui est l'entrée pour les citoyens et que ce poste est important autant pour l'administration que pour les citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a rencontré madame Chrétien afin de lui offrir le poste d'adjointe administrative/réceptionniste;

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Eddy Witcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Caroline Chrétien et autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière par intérim à signer tous les documents afférents à ce poste.

QUE le conseil souhaite la bienvenue à madame Chrétien et la remercie pour le travail bien accompli à date.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-452
7.8 ADMINISTRATION
ADHÉSION ET FORMATION AVEC L'ADMQ
– MADAME CAROLINE CHRÉTIEN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché madame Caroline Chrétien à titre d'adjointe administrative/réceptionniste;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a démontré son intérêt pour le travail et que l'ADMQ offre une formation par excellence pour les gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, madame Chrétien devra être membre de l'association;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'adhésion à l'ADMQ et autorise aussi la formation par module pour 2025.

QUE cette formation s'échelonnait pendant l'année 2025.



ADOPTÉE

No de résolution
ou annotation

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-453
7.9 ADMINISTRATION
CAUCA (CITAM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté une résolution portant le numéro 2023-07-395 pour le renouvellement du contrat d'alertes et notifications de masse;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CAUCA nous présente une offre de services pour les soirs, les fériés et les fins de semaine au coût de 3 342,46 \$ taxes en sus pour une année;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CAUCA nous présente aussi une offre de service 24/7 au coût de 21 561,94 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'offre de service pour les soirs, les fériés et les fins de semaine au coût de 3 342,46 \$ taxes en sus.

QUE le conseil n'approuve pas l'offre de service 24/7 au coût de 21 561,94 \$ taxes en sus, car après évaluation l'administration pourra répondre aux téléphones des citoyens.

QUE le conseil remercie la compagnie CAUCA pour les services rendus aux citoyens de la municipalité.

ADOPTÉE

7.10 NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-454
7.10 ADMINISTRATION
PRESTATION DE DÉCÈS POUR MONSIEUR JOHN RHICARD

CONSIDÉRANT QUE monsieur John Rhicard a travaillé à titre de conseiller, responsable de la voirie et homme à tout faire, même au point de trouver des employés pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rhicard a représenté durant de nombreuses années l'esprit de la municipalité, qu'il a tout donné et qu'il aidait tous les résidents de la municipalité sans poser de questions;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions faire ce qu'il aurait voulu : sourire, ouvrir les yeux, aimer et continuer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut offrir une prestation de décès au montant de 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de 10 000 \$ à la famille bien-aimée de John. Sachez que nous partageons votre chagrin en ces moments difficiles et vous présentons nos plus sincères condoléances.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

7.11 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-455
SPA DES CANTONS – PLATEFORME
– RENOUELEMENT DES LICENCES DE CHIEN EN LIGNE

CONSIDÉRANT QUE le 6 juillet 2021, la municipalité a négocié une entente avec la SPA Société Protectrice des animaux des Cantons pour une durée de cinq (5) années;

CONSIDÉRANT QUE dans l'entente, à l'article 3.3 la SPA peut fournir une solution électronique pour la vente de permis et médailles (registre de médailles);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire d'un animal doit obligatoirement enregistrer auprès de la municipalité ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'annuellement la municipalité doit achever un rapport pour le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la SPA des Cantons nous offre de maintenir la plateforme web qui servira de registre de médailles pour la municipalité et qu'un accès nous sera remis;

CONSIDÉRANT QUE les argents reçus par la SPA des Cantons seront gardés par la SPA afin d'effectuer la gestion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de 3 000 \$ taxes en sus, pour la mise en place de la plateforme, la gestion par la SPA de l'ensemble des dossiers et la production du rapport annuel au gouvernement.

ADOPTÉE

7.12 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-456
RADIATION DE TAXES 2015 - 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale* mentionne ce qui suit : le droit de recouvrer un montant visé à la présente section se prescrit par trois (3) ans à compter de l'exigibilité de ce montant.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire inconnu portant le numéro de matricule 8617 51 2070 doit des taxes soit de 2015 à 2024 qui sont impayées;

CONSIDÉRANT QUE les montants de la radiation des taxes sont pour les années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 au montant de taxes 28,87 \$ et un montant d'intérêt au montant de 20,31 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la radiation des taxes au montant de 28,87 \$ ainsi que la radiation des intérêts au montant de 20,31\$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-457
7.13 ADMINISTRATION
COURONNE DE COQUELICOTS-11 NOVEMBRE 2024 JOURNÉE DU
SOUVENIR

CONSIDÉRANT QUE la Légion Royale Canadienne demande la participation de la municipalité pour la Journée du Souvenir pour nos soldats décédés pendant les guerres se terminant en 1918 et 1945;

CONSIDÉRANT QUE le Jour de l'Armistice fut instauré en 1919, en 1931, le gouvernement fédéral décréta que ce qu'on appellerait le Jour de l'Armistice serait dorénavant observé le 11 novembre à 11 heures du matin, et le nom modifié au Jour du Souvenir et cette journée serait davantage dédiée à la mémoire des soldats décédés ;

Il EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise un don de 65 \$ pour l'achat d'une couronne de coquelicots. Les coquelicots poussaient dans les champs de Flandres en France après la Première Guerre mondiale.

ADOPTÉE

7.14 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-458
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC
ENTRETIEN MÉNAGER G. DUMONT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Entretien ménager G. Dumont nous offre un contrat pour l'année 2025, majoré de 3,5 %;

CONSIDÉRANT QUE l'entente stipule que le renouvellement doit être confirmé quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de contrat soit la fin septembre 2024 pour l'année 2025;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la nouvelle entente avec une majoration de 3,5 %.

ADOPTÉE

7.15 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-459
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ EN 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et désire renouveler son adhésion;

Il EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Margarita Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'adhésion à l'UMQ.

ADOPTÉE

7.16 ADMINISTRATION



No de résolution
ou annotation

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-460
CAIN LAMARRE- MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE
2025
ET ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES

CONSIDÉRANT QUE nos aviseurs légaux nous offre leurs services professionnels pour l'année 2025 ainsi que la possibilité de l'achat d'une banque d'heure à prix réduit, soit 3 000 \$ plus taxes et frais et services administratifs de 7,5%, ceci représente 15 heures;

Il EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le maire, la directrice générale et greffière-trésorière ou tout autre représentant mandaté par cette dernière à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

7.17 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-461
LE TOUR DES ARTS 2025 – LETTRE DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT QUE le Tour des Arts est un organisme à but non lucratif voué à la promotion des artistes et des artisans de la région;

CONSIDÉRANT QUE le Tour des Arts sollicite l'appui de la municipalité en préparant une lettre d'intention de soutien financier pour leur demande de subvention auprès de Patrimoine Canada et de la SODEC du Québec;

Il EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil appuie le Tour des Arts qui a fêté sa 35^e Édition en 2024, et demande à sa directrice générale de voir à la préparation d'une lettre d'intention de soutien financier pour les demandes de subvention.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-462
7.18 CONTRAT – PHILIPPE BARRETTE – INSPECTION ET SUIVI DES
PROPRIÉTÉS AVEC PISCINES ET OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET
ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE monsieur Philippe Barrette nous a soumis une offre de service l'inspection des propriétés munies de piscines et le suivi de la conformité;

ATTENDU QUE monsieur Barrette pourrait travailler avec la municipalité à raison d'une journée semaine;

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à donner des constats d'infraction et à appliquer les règlements municipaux en son nom;

Il EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest accepte l'offre de service de monsieur Philippe Barrette pour procéder à l'inspection et le suivi des propriétés avec piscines;

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest désigne monsieur Philippe Barrette, officier municipal en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaire désigné afin d'appliquer et de faire observer les règlements suivants :

- Règlement sur le zonage numéro 264-2008
- Règlement sur le lotissement numéro 265-2008
- Règlement de construction numéro 266-2008
- Règlement sur les permis et certificats numéro 395-2023
- Règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 326-2008
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 359-2019
- Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme
- Règlement numéro 268 portant sur les dérogations mineures
- Règlement numéro 393-2023 encadrant la démolition d'immeubles
- Règlement numéro 460-2015 concernant la paix, l'ordre et les nuisances
- Et tout autre règlement applicable à la fonction.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2024-10-463

**7.19 CONTRAT DE SERVICE POUR LES URGENCES SEULEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON POUR LE SERVICE D'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
NOMINATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION ET À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE ce contrat avec Saint-Étienne-de-Bolton est pour les urgences seulement;

ATTENDU QUE la personne responsable à la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton est madame Isabelle Perreault;

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à donner des constats d'infraction et à appliquer les règlements municipaux en son nom;

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest désigne Madame Isabelle Perreault, officier municipal en bâtiment et en environnement, pour les urgences à titre de fonctionnaire désigné afin d'appliquer et de faire observer les règlements suivants :

- Règlement sur le zonage numéro 264-2008



No de résolution
ou annotation

- Règlement sur le lotissement numéro 265-2008
- Règlement de construction numéro 266-2008
- Règlement sur les permis et certificats numéro 395-2023
- Règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 326-2008
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 359-2019
- Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme
- Règlement numéro 268 portant sur les dérogations mineures
- Règlement numéro 393-2023 encadrant la démolition d'immeubles
- Règlement numéro 460-2015 concernant la paix, l'ordre et les nuisances
- Et tout autre règlement applicable à la fonction.

ADOPTÉE

7.20 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-464
ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURE - COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les services d'un comptable pour effectuer les tâches en comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la comptabilité est maintenant à jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acheter une banque d'heure de 200 heures pour effectuer les tâches en comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lemelin travaille pour la municipalité à raison d'une journée par semaine pour assurer le bon roulement de la comptabilité et ainsi remettre aux membres du conseil les rapports mensuels, trimestriels et annuels, et travailler avec la direction lors de l'élaboration du budget;

Il EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat de cette banque d'heures à raison de 200 heures.

QUE monsieur Lemelin présente les rapports requis et fournira les factures sur une base mensuelle.

ADOPTÉE

7.21 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-465
50 ANS D'HISTOIRE – LE GUIDE - PUBLICATION

CONSIDÉRANT QUE Le Journal Le Guide célébrera ses 50 ans de nouvelles locales;

CONSIDÉRANT QUE depuis cinq décennies, le journal local a partagé et célébré les moments marquants de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE le tarif de la publication se détaille comme suit;

- | | |
|-----------------|----------|
| ○ Page complète | 1 409 \$ |
| ○ Demi-page | 852 \$ |
| ○ Tier page | 643 \$ |
| ○ Quart page | 501 \$ |



- Un sixième page 379 \$
- Un huitième page 282 \$

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de payer une publicité au montant d'un huitième de page au montant de 282 \$.

ADOPTÉE

7.22 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-466
ACHAT D'UN DISQUE DUR POUR LE SERVEUR

CONSIDÉRANT QUE nous avons un disque dur défectueux sur notre serveur;

CONSIDÉRANT QUE la Firme GC Brieau a constaté cette défectuosité et que ce disque doit être remplacé et un technicien devra venir sur place pour effectuer ce remplacement;

Il EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise ce remplacement et autorise aussi le déplacement du technicien pour effectuer ce remplacement.

ADOPTÉE

8.1 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-467
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
8.1 FIN DU MANDAT DE MONSIEUR MARTIN ST-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE monsieur St-Jacques nous a fait part qu'il terminait son mandat en date du 4 octobre 2024;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil remercie monsieur St-Jacques du travail effectué et lui souhaite succès dans ses projets futurs.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim désire remercier monsieur St-Jacques de son appui depuis son arrivée en avril dernier.

ADOPTÉE

8.2 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
DÉPÔT DE LA PÉTITION DE RÉSIDENTS DU CHEMIN TERRASSE MAPLE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose la pétition signée par 14 résidents du chemin Terrasse Maple.

La demande est pour la réduction de vitesse à 30 km / h.



**8.3 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
ADOPTION – RÈGLEMENT 463-2024
– CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Gilles Asselin pour l'adoption du règlement 463-2024 concernant les limites de vitesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé 9 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement 463-2024 concernant les limites de vitesse sur son territoire.

ADOPTÉE

**8.4 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-468
OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU NUMÉRO 5038
– CHEMIN DE GLEN**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 septembre dernier à 11 h ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

ENTREPRENEUR	MONTANT SOUMISSION	MONTANT RÉVISÉ
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	288 482,81 \$	
Excavation Dominic Carey inc.	357 274,40 \$	
Entreprises Richard Brisson inc.	381 595,00 \$	
Excavation Désourdy inc.	397 708,00 \$	
Huard Excavation inc.	429 259,00 \$	
Excavation A.R. Valois inc.	434 951,45 \$	
Excavation M. Leclerc	446 862,50 \$	
Couillard Construction limitée	452 014,00 \$	
Normand Jeanson Excavation inc.	559 049,07 \$	559 048,07 \$
Groupe Colas Québec inc.	597 000,00 \$	

Les montants soumis excluent les taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ingénieur, madame Johanne Brodeur nous a confirmé que la firme Excavation St-Pierre et Tremblay inc. est jugé conforme et nous recommande de lui octroyer le contrat au montant de 288 482,81 \$ taxes en sus si les conditions administratives et les budgets de la municipalité sont respectés.

QUE l'octroi de ce contrat soit valide uniquement lorsque la municipalité aura obtenu la subvention du ministère des Transports.

QU'une copie de la résolution soit expédiée au ministère des Transports ainsi qu'à notre député, madame Isabelle Charest.

ADOPTÉE

**NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-469
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
8.5 SOUMISSION ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC.
CHEMIN BAILEY – GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**



ATTENDU QUE le ministère des Transports a procédé à l'inspection de glissière d'approche nord-est sur le chemin Bailey et il nous recommande d'effectuer un correctif pour éviter toutes situations qui comportent un risque pour la sécurité des usagers et aussi afin de prévenir d'éventuels dommages à la structure;

ATTENDU QUE nous avons reçu de la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc. une soumission pour le redressement ou remplacement de 9 poteaux, 3 bouts demi-ronds pour remplacer le bout effilé;

ATTENDU QUE le prix est de 2 900 \$ taxes en sus;

II EST PROPOSÉ PAR : Eddy Witcher
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la soumission de Ployard 2000 inc. au coût de 2900 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

**NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-470
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
8.6 DÉCOMPTE PROGRESSIS NO. 3 ACCEPTATION FINALE**

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur, monsieur Bruno Lortie a procédé à l'inspection des travaux de rechargement effectué par la firme Excavation Désourdy sur les chemins Argyll, Brill, Fuller et Stagecoach;

CONSIDÉRANT QUE le montant initial des travaux était de 728, 770 \$ avant taxe, les modifications acceptées étaient 192 731,36 \$ et un ajustement de quantités finales de (62 647,80 \$) pour un montant contractuel de 858 953,56 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QU'il reste une libération de retenue finale au montant de 42 947,08 \$ à payer à la compagnie Excavation Désourdy ;

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de 42 947,68 \$ puisque l'ingénieur monsieur Bruno Lortie confirme l'acceptation finale.

ADOPTÉE

**10.
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

**11.
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun dossier.

12. LOISIRS ET CULTURE



Aucun dossier.

13.

VARIA

**NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-471
FIN DE MANDAT – INSPECTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Inspection Municipale ne désire pas signer le contrat présenté le 1^{er} octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente verbale avec la firme Inspection Municipale depuis le mois d'avril 2024, qu'en juillet nous avons adopté une résolution 2024-07-384 modifiant l'entente verbale pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE dans cette résolution nous avons aussi mentionné que nous afficherions ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mette un terme à l'entente verbale.

QUE le conseil remercie madame Brousseau pour son travail et dévouement pendant son séjour avec nous.

ADOPTÉE

14.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions aux membres.

Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

15.

**NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-10-472
LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 21 h 22.

Denis Vaillancourt
Maire

Monique Pépin
Directrice générale et
greffière-trésorière par intérim

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.